



International Pre-school  
Bangkok Sathorn

## FORMULES & TARIFS 2022 - 2023

L'année scolaire 2022 / 2023 se déroule du **5 septembre 2022 au 30 juin 2023**. Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant, nous proposons différentes formules et tarifs. Vous pouvez consulter nos plans ci-dessous et sélectionner celui qui correspond le mieux aux besoins de votre enfant.

**FRAIS D'INSCRIPTION: 35,000 THB**

**PLAN A: 3 JOURS PAR SEM. - PLAN B: 5 JOURS PAR SEM.**

### EXPLORATEURS

Age: de 18 mois à 3 ans

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
3 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	58,400	43,800	43,800	146,000
5 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	68,000	51,000	51,000	170,000
3 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	60,800	45,600	45,600	152,000
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	78,800	58,500	58,500	195,800

### ADVENTURIERS

Age : de 3 à 4 ans | Horaires : de 8h00 à 3h30

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	85,600	64,200	64,200	214,000

### VOYAGEURS & GLOBETROTTEURS

Age : de 4 à 6 ans | Horaires : de 8h00 à 3h30

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	87,600	65,700	65,700	219,000

#### Note:

- Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.
- Tous nos frais sont facturés et payables en baht.
- Tous les frais de scolarité sont examinés et révisés chaque année.

\*Tarifs en THB

\*\* Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.



International Pre-school  
Bangkok Sathorn

## FRAIS DE CANTINE

### EXPLORATEURS

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
3 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	2,640	1,980	1,980	6,600
5 JOURS/SEM. - DEMIE JOURNÉE	3,960	2,970	2,970	9,900
3 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	3,300	2,475	2,475	8,250
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	5,280	3,960	3,960	13,200

### ADVENTURIERS, VOYAGEURS & GLOBETROTTEURS

	TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3	TOTAL
5 JOURS/SEM. - JOURNÉE ENTIÈRE	5,280	3,960	3,960	13,200

\*Tarifs en THB

\*\* Réduction frères et sœurs : 10 % d'abattement sur les frais de scolarité à partir du second enfant.

